

### *La constitution*

que du Nord britannique d'assurer à leurs minorités les services législatifs et judiciaires dans leur langue. Plus récemment, monsieur le président, dans un geste de grande sagesse et d'ouverture d'esprit, le premier ministre du Nouveau-Brunswick acceptait à son tour que ces dispositions soient étendues à sa province. Sa proposition a d'ailleurs reçu, la semaine dernière, l'assentiment unanime de la législature de cette province.

Aujourd'hui, monsieur le président, je dois publiquement faire connaître ma profonde déception face au refus obstiné du gouvernement ontarien d'emboîter le pas dans cette démarche. Certains diront qu'étendre les dispositions de l'article 133 à l'Ontario ne constituerait qu'un geste symbolique sans portée réelle. A mon avis, monsieur le président, cet argument n'est qu'un faux-fuyant qui camoufle mal une mauvaise volonté qui dépasse largement le cadre stratégique de la récente campagne électorale qui a eu lieu dans cette province. Et quand on nous sert l'argument que cette mesure entraînerait un ressac anti-francophone en Ontario, je ne puis que rétorquer que le refus du gouvernement ontarien est en train de créer, à son tour, au Québec, un ressac anti-anglophone encore plus grand et d'autant plus dangereux qu'il ne contribue qu'à apporter de l'eau au moulin du mouvement indépendantiste-séparatiste dans la province de Québec.

Ce ne sont pas pourtant les occasions qui ont manqué au gouvernement de l'Ontario de faire preuve de bonne volonté. Déjà en 1969 la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme recommandait que les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario déclarent d'elles-mêmes qu'elles reconnaissent l'anglais et le français comme langues officielles et qu'elles acceptent le régime linguistique de cette déclaration. De nouveau, en 1972, le comité spécial mixte de la Constitution réitérait ces mêmes vœux en précisant que les deux langues puissent être utilisées dans les assemblées législatives et devant les tribunaux. Plus récemment, lors de la conférence des premiers ministres en septembre dernier, l'Ontario avait de nouveau une occasion d'illustrer de façon tangible son intérêt envers le demi-million de francophones vivant dans cette province.

Comme on peut le constater, monsieur le président, ce ne sont pas les occasions qui ont manqué au gouvernement de l'Ontario d'introduire le bilinguisme institutionnel, pourtant chacune de ces occasions s'est soldée par un humiliant échec. Et je désire aujourd'hui, monsieur le président, lancer un vibrant appel à mes collègues de l'Ontario de même qu'aux honorables députés de l'opposition officielle afin qu'ils tentent par tous les moyens possibles de persuader le premier ministre de l'Ontario de l'urgence d'enclôser dans la nouvelle constitution canadienne les droits linguistiques des Franco-Ontariens. Plus d'un demi-million de Franco-Ontariens attendent ce geste de la part de leur gouvernement, tandis que cinq millions de Québécois francophones observent de très près la situation. C'est en ce sens, monsieur le président, que l'engagement du gouvernement ontarien d'étendre à cette province les dispositions de l'article 133 constituerait beaucoup plus qu'un geste symbolique; ce geste constituerait un acte concret d'unité nationale dans notre pays, une preuve irréfutable pour tous les Canadiens que l'harmonie entre les deux principaux groupes

linguistiques de notre pays est plus qu'un idéal louable mais bien une réalité qui se concrétise.

Par ce projet constitutionnel que nous débattons actuellement, nous bâtissons les fondements de la société canadienne de demain, une société fondée sur la justice, la liberté et la tolérance, une société fondée sur le respect des minorités qui composent la mosaïque canadienne, où les droits fondamentaux de chacun seront gravés dans une constitution intégralement canadienne. Ce projet grandiose, monsieur le président, tous ensemble nous devons le réaliser pour notre génération et pour toutes celles qui suivront. Ce projet, nous devons le réaliser également pour l'exemple qu'il offrira à tous les pays en quête de justice et de liberté.

J'aimerais terminer mon exposé sur ces paroles que prononçait le très honorable premier ministre (M. Trudeau), le 4 février dernier, à Brandon, au Manitoba, et je cite:

Notre charte n'est pas seulement une réussite canadienne, c'est une victoire de l'esprit humain.

C'est en ce sens que j'ai toujours manifesté mon appui au projet de rapatriement de notre constitution. Même si aujourd'hui encore une fois je suis profondément déçu de l'inertie de l'opposition officielle à faire pression auprès du gouvernement ontarien pour que ce dernier reconnaisse le français dans sa législature et devant les tribunaux, je demeurerai, monsieur le président, néanmoins solidaire de la démarche du gouvernement. Cette démarche constitue pour moi un premier pas vers un Canada meilleur et ce pas, monsieur le président, nous devons tous le franchir ensemble.

● (1540)

[Traduction]

**L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, avant d'entamer mes remarques dans ce débat très important, à l'instar de certains orateurs qui m'ont précédé, je veux rendre hommage aux membres des deux Chambres du Parlement qui ont travaillé dur non seulement au comité spécial mais au cours d'autres pourparlers sur ce sujet important.

Certes, l'objet de la réforme constitutionnelle doit être d'unifier les Canadiens dans un fédéralisme renouvelé, regaillardi, florissant, selon les modalités d'une constitution remaniée qui fera leur fierté à tous. Malheureusement, comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a admis, ce débat a en fait divisé notre pays. A mon avis, cette division tient à des raisons évidentes, notamment le manque de confiance de la population envers le premier ministre et son gouvernement, et le désir obsessif qu'il a manifesté dans le passé d'imposer sa propre vision de la Confédération sans se soucier de celle des autres niveaux de gouvernement du pays.

Le recours anticipé à la clôture à la Chambre et la menace d'y recourir à nouveau ont suscité—à juste titre, à mon avis—beaucoup de mécontentement à la Chambre des communes. Le poète James Russell Lowell a un jour exprimé le sentiment qu'un grand nombre de députés partagent en décrivant un homme prêt à sacrifier la moitié de sa réputation actuelle pour la liberté de pensée. Il ajoutait que le même homme, que sa cause soit forte ou faible, sacrifierait volontiers le reste de sa réputation pour son droit de parole.